

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROXIMUS

société anonyme de droit public
à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27
T.V.A. (BE) 202.239.951 - R.P.M. Bruxelles

Ce jour, le vingt-et-un avril deux-mille-vingt-et-un
À 1140 Bruxelles, Rue Stroobants 51

SE RÉUNIT

l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme de droit public "PROXIMUS", ayant son siège à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27, ci-après dénommée "*la Société*".

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU

Compte tenu des mesures imposées par le gouvernement belge pour faire face à la pandémie du Covid-19, le Conseil d'Administration a décidé de tenir l'assemblée générale annuelle de manière numérique. Par conséquent, les actionnaires ont participé à la réunion à distance au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par la société.

La réunion a également été suivie en direct grâce à un streaming qui était disponible sur le site web de la Société (www.proximus.com) et sur la chaîne Pickx Live (canal 11).

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Stefaan De Clerck, Président du Conseil d'Administration.

Langue de travail

Le Président précise que conformément à la loi, les langues utilisées seront le néerlandais et le français. Des traductions en français, néerlandais et anglais sont également fournies.

Composition du bureau

Le Président indique qu'il a désigné Monsieur Dirk Lybaert en qualité de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Monsieur Igor Makedonsky et Monsieur Koen Van Parys en qualité de scrutateurs. Le Président, le Secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'assemblée.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRESENCES

Le Président déclare que le Conseil d'Administration, compte tenu des mesures actuelles (crise du corona) a décidé de tenir cette assemblée de manière numérique.

Les formulaires nécessaires pour le vote par correspondance et les modèles de procuration ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.proximus.com/fr/investors/shareholders-meeting.html>).

Le Conseil d'Administration a également décidé que les actionnaires peuvent faire usage de la possibilité de poser leurs questions que par écrit et lors de l'assemblée. Les actionnaires qui ont valablement notifié leur participation à l'assemblée peuvent également voter électroniquement.

L'assemblée peut être suivie par *live streaming* qui est mis à disposition sur le site internet de la Société (<https://www.proximus.com/fr/investors/shareholders-meeting.html>), ainsi que sur le Canal 11 Pickx Live. Les réponses aux questions écrites des actionnaires sont données oralement pendant cette session en direct.

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le dix-neuf mars deux-mille-vingt-et-un dans le Moniteur Belge ;
- le dix-neuf mars deux-mille-vingt-et-un dans De Tijd ;
- le dix-neuf mars deux-mille-vingt-et-un dans L'Echo.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et le formulaire de vote à distance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.proximus.com) à partir du dix-neuf mars deux-mille-vingt-et-un. Une communication a été envoyée à Belga, Bloomberg, Reuters et Dow Jones afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails, qu'une convocation a été envoyée par lettre ou le cas échéant par un e-mail, aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et aux commissaires en date du dix-neuf mars deux-mille-vingt-et-un.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 32, 33 et 39 des statuts ont été respectés.

Les titulaires de titres qui participent à cette assemblée à distance par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société conformément à l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations, devaient effectuer leur notification de leur intention de participer à cette assemblée, ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il entend prendre part au vote, soit sur la plateforme Lumi via le lien www.lumiagm.com, soit, en ce qui concerne les titulaires d'effets dématérialisés, à demander à leur institution financière d'informer immédiatement Euroclear Belgium, et, en ce qui concerne les titulaires d'effets nominatifs, à communiquer par écrit au Secrétariat général. La notification devait être faite comme mentionné dans la convocation.

La conformité des formalités susmentionnées a été confirmée par le bureau. Les différentes pièces à l'appui seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire. L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations y relative seront conservées dans les archives de la Société.

Cette liste est complétée par une liste des actionnaires qui ont voté à distance, par correspondance ou sous forme électronique, conformément à l'article 39 des statuts. Les formulaires de vote à distance seront conservés dans les archives de la Société.

4. Vérification du quorum de présences

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 244.323.038 actions, sur un total de 338.025.135 actions émises par la société. Après déduction des actions propres, le nombre de voix avec droit de vote est de 322.853.644.

Étant donné que ni la loi ni les statuts n'imposent un quorum pour la tenue de cette assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les membres du bureau précités, assistent également à l'assemblée les personnes suivantes (e.a.) :

- Guillaume Boutin, Administrateur Délégué et Katleen Vandeweyer, CFO a.i.
- 3 candidats membres du Conseil d'Administration ;
- le personnel de la société et des firmes engagées par celle-ci, chargé de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

L'assemblée prend connaissance des discours du Président du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et du Chief Financial Officer a.i..

ORDRE DU JOUR

Le Président entame la discussion des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il rappelle que les quatre premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) des rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020 (ii) des rapports du Collège des Commissaires et du commissaire relatifs respectivement aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2020 (iii) des informations fournies par la Commission Paritaire et (iv) des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020.

L'assemblée prend connaissance de ces documents et informations.

QUESTIONS

Conformément à l'article 37 des statuts, le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Le Président rappelle que les actionnaires avaient la possibilité de poser leurs questions à l'avance par écrit. Aucune question écrite n'a été reçue.

L'assemblée traite les questions posées via le forum de discussion.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que chaque action, à l'exception des actions propres, donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Les actionnaires pouvaient voter à l'avance par voie électronique sur la plateforme Lumi, en utilisant le lien www.lumiagm.com, et par correspondance, conformément à l'article 39 des statuts. Les votes à distance, par correspondance ou sous forme électronique, dûment exprimés, seront également pris en considération comme des votes dûment exprimés.

En outre, les actionnaires qui participent à l'assemblée par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ont également la possibilité de voter électroniquement lors de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION – RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	397.845.796 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	167.288.106 EUR
Bénéfice à affecter	=	565.133.902 EUR
Prélèvement net sur les réserves	+	149.774.003 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	387.581.903 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	26.182.963 EUR
Bénéfice à reporter	=	301.143.039 EUR

Pour 2020, le dividende brut s'élève à 1,20 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,84 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 11 décembre 2020, si bien qu'un dividende brut de 0,70 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,49 EUR par action) sera versé le 30 avril 2021. La date de l'ex-dividende est fixée au 28 avril 2021, la date d'enregistrement au 29 avril 2021.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix.

Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	242.900.782	99,46 %
CONTRE	1.307.460	0,54 %
ABSTENTION	114.796	

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver la Politique de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	238.233.061	97,54 %
CONTRE	6.013.434	2,46 %
ABSTENTION	76.543	

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	190.449.558	78,95 %
CONTRE	50.791.015	21,05 %
ABSTENTION	3.082.465	

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	242.604.249	99,36 %
CONTRE	1.564.880	0,64 %
ABSTENTION	153.909	

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	242.587.942	99,45 %
CONTRE	1.333.858	0,55 %
ABSTENTION	401.238	

SIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Geert Verstraeten et à CDP Petit & Co SRL, représentée par M. Damien Petit, commissaires pour les comptes consolidés, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	242.587.942	99,45 %
CONTRE	1.333.858	0,55%
ABSTENTION	401.238	

SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Pierre Demuelenaere en tant qu'administrateur indépendant, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	224.779.416	92,03 %
CONTRE	19.469.212	7,97 %
ABSTENTION	74.410	

HUITIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Karel De Gucht en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2025, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	241.704.218	98,96 %
CONTRE	2.544.360	1,04 %
ABSTENTION	74.460	

NEUVIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Ibrahim Ouassari en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2025, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 244.323.038

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,27 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 244.323.038 dont :

POUR	241.618.422	98,92 %
CONTRE	2.630.156	1,08 %
ABSTENTION	74.460	

L'assemblée prend acte de la décision de l'assemblée générale de la Cour des Comptes du 3 février 2021, de nommer Monsieur Dominique Guide, conseiller, en remplacement du conseiller sortant Monsieur Pierre Rion et de renouveler le mandat de Monsieur Jan Debuquoy, conseiller, en qualité de membres du Collège des Commissaires de la société anonyme de droit public Proximus pour un mandat renouvelable de six ans.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 12h25.

DONT PROCÈS-VERBAL

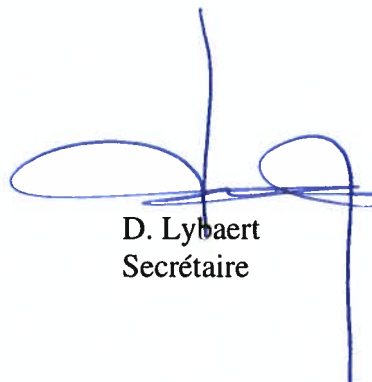
Dressé au lieu et à la date susmentionnés.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

S. De Clerck
Président

K. Van Parys
Scrutateur

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop on the left and a vertical line on the right.

D. Lybaert
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of connected, somewhat horizontal strokes.

I. Makedonsky
Scrutateur